

tion royale de 1763 les tribus ont un titre, en qualité d'aborigènes, à toutes les terres de la province. A présent, monsieur l'Orateur, j'ai l'intention d'exposer au comité aussi clairement que je le puis, non dans le langage savant de l'avocat, mais dans les mots plus simples du commun des hommes, la situation actuelle en Colombie-Anglaise et sa relation à ces deux points soulevés devant votre comité.

Il nous faudra passer en revue, brièvement l'historique de la colonisation et du développement de cette province et, incidemment, de tout le littoral du Pacifique. Les premiers explorateurs sont venus de l'Espagne et de la Russie. Les Espagnols ont exploré le littoral du Mexique et des états de la côte du Pacifique et ils ont pénétré au nord jusqu'aux îles Aléoutiennes où l'on rencontre encore certains noms géographiques d'origine espagnole. Les Russes ont exploré la côte de l'Alaska et ont poussé vers le sud jusqu'en Californie. A peu près à la même époque, ou peut-être un peu plus tard le capitaine Cook, Mears et autres Anglais ont exploré le littoral depuis l'embouchure du Columbia jusqu'aux limites septentrionales de ce qui forme aujourd'hui une partie de la Colombie-Anglaise. Tous ces explorateurs, y compris ceux d'Angleterre, ont proclamé que le pays découvert était la propriété de leur souverain. Voici comme D'Arcy McGee a décrit Jacques Cartier :

In the forests of the North, while his townsmen mourned his loss,
He was rearing on Mount Royal the fleur-de-lis and Cross.

A la suite de la révolution américaine la Révolution française a empêchée l'Angleterre, jusqu'au début du siècle dernier, de consacrer beaucoup d'attention à ce continent. Pendant ce temps ceux, par tout l'univers, qui faisaient le commerce des fourrures, jetaient des yeux d'envie sur les richesses de la côte du Pacifique. La constitution de la compagnie de la baie d'Hudson ne lui permettait pas d'exploiter les ressources situées au delà des montagnes Rocheuses; mais la vieille compagnie du Nord-Ouest avait réussi à louer ce qui forme aujourd'hui la partie continentale de la Colombie-Anglaise. Il y a environ un siècle ces deux compagnies ont été fusionnées et les ressources de la côte sont devenues accessibles à la compagnie de la baie d'Hudson. En 1843 l'île de Vancouver fut cédée, à bail, à la compagnie de la baie d'Hudson qui eut bientôt fait d'établir une factorie

sur l'emplacement actuel de la ville de Victoria. En 1849 l'île de Vancouver fut déclarée colonie de la couronne.

Le territoire qui portait alors le nom de Colombie-Anglaise, c'est-à-dire les îles de la Reine-Charlotte et la partie continentale de la province actuelle, fut déclaré colonie de la couronne en 1858; en 1866 les deux colonies furent unies et cinq ans plus tard la Colombie-Anglaise entra dans la confédération.

Il est impossible de comprendre la question des Indiens en Colombie-Anglaise si l'on n'en suit pas le développement au cours des périodes successives que je viens d'esquisser. Rappelons-nous d'abord ceci: lorsque les découvreurs prirent formellement possession de ce territoire ils reconnurent les indigènes non comme propriétaires, mais comme habitants du pays. Les Indiens n'avaient alors aucune notion de la propriété telle que nous la concevons. Plus tard, lorsque le territoire fut confié à la direction de la compagnie de la baie d'Hudson, la même attitude, la même relation furent reconnues et maintenues.

Il faut encore se rappeler que si nous tenons compte de la situation des tribus indiennes vis-à-vis le Dominion, il n'y a pas de date fixe à laquelle toute la question a été réglée. En réalité, leur état actuel est le résultat d'un développement graduel et de longue date, de même que la constitution anglaise remonte à des siècles et que notre état national est le fruit d'une marche naturelle postérieure à la confédération. Ainsi, dans le même ordre d'idées, nous pouvons dire que la situation des Indiens vis-à-vis de ce pays est la conséquence de plus d'un siècle d'ententes mutuelles, par l'intermédiaire, d'abord, du gouvernement impérial, puis du gouvernement colonial, et enfin, du gouvernement fédéral ou provincial. On fait même des traités avec plusieurs tribus. Tous les Indiens ont été traités généreusement, tour à tour, par ces pouvoirs qui les ont considérés comme les pupiles de la nation.

Les tribus alliées de la Colombie-Anglaise, comme il a été établi dans une requête présentée à la Chambre des communes, réclament la propriété de tribu du terrain en vertu du titre primitif, et cette réclamation semble être basée sur la proclamation du roi Georges III, en 1763. Cette proclamation a été publiée après la conquête du Canada pour établir le gouvernement de Sa Majesté dans le territoire nouvellement conquis. La proclamation déclare qu'elle est lancée dans